



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

6 mai 2019

À cette séance ordinaire, tenue au Centre Municipal le 6 mai 2019, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Rabia Louchini, Danielle Roy, Messieurs Clermont Maranda, Réjean Deblois, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et quelques contribuables. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heure trente (19h30).

81-19

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications demandées.

82-19

Adoption des procès-verbaux du 1^{er} et du 15 avril 2019

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que les procès-verbaux du 1^{er} et du 15 avril 2019 soient adoptés tel que présentés.

83-19

Approbation délégation et paiement liste des comptes période du 2 au 23 avril 2019

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs nos : 500691 à 500695	totalisant 9 690,22 \$
Les paiements directs numéros : 717 à 739	totalisant 18 289,87 \$
Les chèques numéros : 14927 à 14958	totalisant 70 021,43 \$
Pour un grand total de :	98 001,52 \$

84-19

Autorisation signature protocole FSPS pour terrain de balle

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 15 avril 2019 et la confirmation de la subvention reçue du FSPS;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées concernant la réfection du terrain de balle;

Il est proposé par Danielle Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier et le maire à signer le protocole d'entente FSPS pour la réfection du terrain de balle.

85-19

Autorisation modification entente promoteur développement rue des Roseaux

CONSIDÉRANT la demande du promoteur lors de la signature de l'entente en avril dernier;

CONSIDÉRANT que les représentants de SNC Lavalin mentionnent que cette façon de faire est souvent demandé et qu'ils n'y voient pas de problème;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la modification à l'entente entre le promoteur du développement de la rue des Roseaux et la municipalité de Sainte-Hénédine, pour autoriser un délai pour la réalisation des chaînes de rues avant pavage et après la réception provisoire permettant l'émission de permis de construction avant la construction des chaînes de rues.



N° de
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

6 mai 2019

**Autorisation mandat SNC Lavalin pour service de laboratoire
développement rue des Roseaux**

CONSIDÉRANT la demande du représentant de l'ingénieur pour avoir un laboratoire désigné pour le contrôle des matériaux et de la compaction lors des travaux de construction du développement des Roseaux;

CONSIDÉRANT que les déboursés sont évalués à moins de 25 000\$ et que la municipalité peut y aller de gré à gré;

CONSIDÉRANT que SNC Lavalin a une division qui fait ce travail;

CONSIDÉRANT que la répartition de coût sera celle prévue à l'entente pour les frais de surveillance de l'ingénieur;

CONSIDÉRANT la proposition reçue le 26 avril 2019, estimé à 12 592,92 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT que les prix indiqués sont comparables au dernier mandat donné à d'autres firmes lors de travaux récents;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise l'engagement de SNC Lavalin pour le contrôle des matériaux et la compaction pour le développement des Roseaux à prix unitaire selon la quantité réelle effectuée au taux de la proposition du 26 avril 2019.

Le tout sera financé tel que prévu à l'entente avec le promoteur pour les frais d'ingénieur et le règlement d'emprunt adopté à cette fin.

87-19

Autorisation report projet signalisation sécurité en milieu agricole

CONSIDÉRANT la résolution 6-19;

CONSIDÉRANT que lors de la demande de permis les exigences du MTMDET ont fait augmenter les coûts de façon importante (\pm 5 000\$);

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le report du projet de signalisation pour enseigne de sécurité routière en milieu agricole vu les coûts. Le tout sera réévalué lors de l'étude du budget 2020.

88-19

Autorisation achat deux (2) poubelles en milieu urbain trois-voies

CONSIDÉRANT la possibilité de participer à un achat groupé via la MRC pour des poubelles extérieures;

CONSIDÉRANT la subvention prévue de 70% et le rabais de 10% du regroupement;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à faire l'achat de deux (2) poubelles en milieu urbain trois-voies.

Le tout sera financé à même le surplus de l'année ou le surplus accumulé s'il y a lieu pour un montant estimé de 1 200\$.

89-19

Autorisation journée grand ménage printanier le 18 mai

CONSIDÉRANT la proposition de la MRC de tenir une journée, pour les municipalités qui le désirent, comme action du PGMR;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise les dépenses concernant la publicité, le temps des employés municipaux, la disposition des rebuts, les rafraîchissements et les prix de présence pour l'activité journée de grand ménage printanier qui se tiendra le 18 mai 2019. Le tout pour un montant n'excédant pas 750\$ à financer à même le budget de fonctionnement du service.



N° de résolution
ou annotation
90-19

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hédénine

6 mai 2019

Adoption procédure traitement des plaintes dans le cadre d'adjudication de contrat demandé par autorité des marchés publics (AMP) et MAMH

CONSIDÉRANT la demande faite par l'autorité des marchés publics et le MAMH;

CONSIDÉRANT le modèle fourni par la FQM et l'ADMQ;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal adopte la nouvelle procédure de traitement des plaintes dans le cas d'adjudication de contrat, tel que soumis au conseil et autorise sa publication tel que prévu à la loi.

91-19

Autorisation achat chauffe-eau piscine

CONSIDÉRANT l'âge du chauffe-eau de la piscine municipale et la recommandation de le remplacer formulée par le réparateur la dernière fois; CONSIDÉRANT qu'il est plus avantageux pour la municipalité d'en acheter un nouveau que de faire réparer celui en place;

CONSIDÉRANT les prix reçus;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à faire l'achat d'un nouveau chauffe-eau pour la piscine municipale modèle Hayward, au coût de 2 765\$ de la compagnie GRG de Sainte-Marie. Le tout sera financé à même le budget prévu à cette fin.

92-19

Renouvellement contrat trois (3) lignes téléphoniques avec Vidéotron

CONSIDÉRANT que le contrat entre la municipalité de Sainte-Hédénine et Vidéotron arrive à terme prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de maintenir le service téléphonique avec Vidéotron pour les trois (3) lignes téléphoniques que nous utilisons;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Vidéotron;

Il est proposé par Danielle Roy, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général secrétaire-trésorier à renouveler le contrat téléphonique entre la municipalité et Vidéotron pour trois (3) lignes aux conditions proposées par Vidéotron pour une durée de 36 mois au coût proposé.

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement de la municipalité.

93-19

Adoption second projet modifiant le règlement de zonage 328-08 pour autoriser l'usage du cannabis

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 2 mai 2019 et les commentaires reçus;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Pascal Laverdière, Jean-François Nadeau et Michel Duval sous division de Danielle Roy, Rabia Louchini et Clermont Maranda

Que le conseil municipal adopte le second projet du règlement modifiant le règlement de zonage 328-08 sans modification pour autoriser l'usage du cannabis.

Le conseil autorise également la rédaction d'une entente industrielle avec le promoteur sur les points discutés par le conseil et pour lesquels le promoteur accepte de s'engager.

94-19

Approbation dépenses maire souper des jeunes gens d'affaires

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du maire à participer au souper des jeunes gens d'affaires;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le maire de participer à cet événement;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal approuve les dépenses du maire pour la participation à cet événement le 17 avril dernier.

Le tout sera financé à même le budget prévu à cette fin.



Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

6 mai 2019

N° de résolution
ou annotation

95-19

Reconduction travaux de pavage

CONSIDÉRANT la résolution 220-18;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 10 000\$ accordée et confirmé dans la lettre du 15 août 2018;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur est d'accord pour faire les travaux au coût de 137,35 \$ par tonne métrique tel qu'adjudgé dans la résolution 175-18;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois

Que le conseil municipal approuve la reconduction des travaux de pavage et autorise le directeur général secrétaire-trésorier à débiter les travaux.

Le tout sera financé à même le surplus de l'année courante ou surplus accumulé et avec la subvention accordée.

96-19

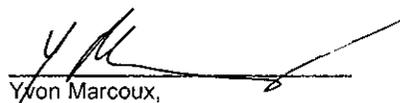
Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.

Il est vingt et une heure dix (21h10).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Michel Duval,
Maire


Yvon Marcoux,
Dir. gén. & sec.-trés